



COMMUNE DE REAUMUR

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 13 septembre 2021**

Convocations envoyées le mardi 7 septembre 2021.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 14

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Madame Stéphanie ROTURIER est désignée Secrétaire de Séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

N° 2021-39 : Vendée Eau – Rapport sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ PREND ACTE du rapport sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable 2020 de Vendée Eau.

N° 2021-40 : Trivalis – Rapport annuel 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ PREND ACTE du rapport annuel 2020 de Trivalis.

N° 2021-41 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Rapport annuel 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ PREND ACTE du rapport annuel 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

N° 2021-42 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non-Collectif 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ PREND ACTE du rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Non-Collectif 2020, service de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

N° 2021-43 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ PREND ACTE du rapport relatif au prix et à la qualité du Service Public d'Assainissement Collectif 2020, service de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

N° 2021-44 : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges – Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ APPROUVE le rapport tel qu'il a été présenté et tel qu'annexé à la présente délibération.

☞ VALIDE la méthodologie de calcul des charges transférées pour la mise en œuvre de services communs dans les domaines de l'expertise juridique, des systèmes d'information, de l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage, la gestion de la paie avec la commune du Boupère et l'actualisation des charges transférées au titre du transfert des Résidences Autonomes (ex MARPA) vers le CIAS du Pays de Pouzauges, pour les communes de la Meilleraie Tillay, de Réaumur, de Saint Mesmin et de Sèvremont comme indiqué dans le rapport annexé.

☞ CHARGE Madame le Maire de déterminer les voies contractuelles les mieux adaptées pour la bonne application de ces dispositions.

N° 2021-45 : Lotissement « Le Lavoir » - Entretien de la parcelle D1062 par les employés communaux pour l'année 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ ACCEPTE que l'entretien de la parcelle D1062 du lotissement « Le Lavoir » soit réalisé par les employés communaux.

☞ DECIDE de facturer pour l'année 2020 la somme de 307,60 €, somme correspondante aux taux horaires de chaque agent (base salaire novembre 2020) par le temps passé par chaque employé communal.

N° 2021-46 : Cimetière et site cinéraire – Tarifs

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ DECIDE de fixer les tarifs des concessions du cimetière et du site cinéraire ainsi :

Cimetière				
Concession (2m ²) pour 15 ans	60 €			
Concession (2m ²) pour 30 ans	120 €			
Site cinéraire		Concession	Redevance	Tarif total
Cavurne pour 15 ans	60 €	250 €	310 €	
Cavurne pour 30 ans	120 €	250 €	370 €	
Jardin du souvenir	GRATUIT			

Pour les cavurnes, le montant de la redevance sera perçu uniquement lors de l'acquisition de la case. A l'issue du délai, le concessionnaire n'aura à supporter que le prix de la concession.

☞ DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour faire appliquer ces règlements et faire établir les titres de recettes pour le paiement des concessions.

**Cette délibération ABROGE et REMPLACE
la délibération n°2013-83 du 3 décembre 2013.**

N° 2021-47 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ AUTORISE le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Réaumur à compter du 1^{er} janvier 2022.

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

N° 2021-48 : Personnel communal – Assurances des risques statutaires : Contrat groupe proposé par la Maison des Communes avec la CNP Assurances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité à 15 dont 1 pouvoir :

☞ ADOPTE les propositions ci-dessus.

☞ AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

N° 2021-49 : Budget commune 2021 – Décision modificative n°1

Remboursement avance travaux réaménagement du centre-bourg (secteurs 2 et 4)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2151 : Réseaux de voirie	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-238 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €
Total Général		16 000,00 €		16 000,00 €

★ ★ ★ ★ ★

Madame le Maire lève la séance à 22h00.

★ ★ ★ ★ ★

Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.

Vu le 14 septembre 2021,
par Madame le Maire,
Céline REVEAU

